

Compte-rendu du Conseil de territoire de Paris Terres d'Envol du 28 mars 2022

Plusieurs délibérations qui concernent Aulnay furent adoptées :

1/ Vote de la programmation 2022 de Contrats de ville. **Pour Aulnay une enveloppe de 900 000 € et 125 000 € pour le territoire.**

2/ Signature de cofinancement avec la caisse des dépôts de l'ingénierie de projet dans le cadre d'opérations portant sur l'Habitat dégradé du territoire. **J'ai demandé à cette occasion la transmission d'un bilan détaillé des actions réalisées par ville dans les copropriétés ainsi que les interventions prochaines.** Une réunion doit se tenir courant mai avec les villes pour effectuer un point d'étape.

3/ Signature d'une convention partenariale entre l'EPT, CDC Habitat et Grand Paris Habitat (OPH d'Aulnay et OPH de Drancy). Par cette convention CDC Habitat devient un partenariat privilégié des villes et pourra construire 200 logements par an sur le territoire, uniquement si les Maires sont d'accord. **J'ai alerté sur le type de logement, qui doit être en adéquation avec les besoins des demandeurs de logements. À Aulnay le positionnement se fait aujourd'hui sur du logement intermédiaire et libre. On comptabilise 191 logements (34 logements sociaux et 157 libres et intermédiaires).**

4/ Création de périmètres de projets d'aménagement sur 7 secteurs de la ville :

- Val Francilia (**le Maire est toujours déterminé à créer un nouveau quartier de 2500 logements sur l'ancien site de PSA**)
- Vieux-Pays (Jacques Duclos)
- Mitry-Princet
- Centre-Gare
- Chanteloup
- Nonneville

Concrètement le Maire peut désormais geler tout projet d'urbanisme pendant 2 ans avec la non délivrance de permis de construire même si ces derniers respectent le PLU. Je serai très attentif avec mes collègues sur les prochaines délivrances aux promoteurs. Les élu.e.s de la majorité ne pourront plus se cacher derrière l'argument du PLU.

Bonne lecture et à très vite !

Oussouf SIBY
Conseiller Municipal
Conseiller territorial